

**Séance en date du 24 mai 2024 à 20h30**

**Date de la convocation : 16 mai 2024**

**Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15**

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de membres qui ont pris part au vote : 11**

**Présents : FORESTIER Daniel, DUCOING Guy, GROS Anne, REINHART Thierry, ROCHER Bernard, FONLUPT Evelyne, BOUCHE Vincent, TERME Christine, COTTE Jean-Michel, MULLER Frédéric, MERLE Olivier**

**Absents excusés : BATISSE Quentin, POUTIGNAT Maryse, FARCE Patricia**

**Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint**

**Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.**

**En l'absence de remarques particulières, le procès-verbal du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.**

**Ordre du Jour :**

- Choix entreprise toiture salle des fêtes
- Choix entreprise voirie
- Vente du Domaine public Thuair et Dabadie
- Divers

Secrétaire de séance : Olivier MERLE

<b>N° 1 : Choix entreprise : travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente – programme 2024</b> .....	1
<b>N° 2 : Choix entreprise voirie 2024</b> .....	2
<b>N° 3 : Vente du Domaine public au Bourg : M. et Mme THUAIRE</b> .....	2
<b>N° 4 : Vente du Domaine public à Chassagnolles : Mme DABADIE</b> .....	2
<b>Divers</b> .....	3

**N° 1 : Choix entreprise : travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente – programme 2024**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les devis reçus pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente.

- MALCUS : 36 173,10 € HT
- MIRMAND : 30 324,30 € HT

Le Conseil Municipal unanime retient l'entreprise MIRMAND et autorise le Maire à signer ce devis.

### N° 2 : Choix entreprise voirie 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 avril 2024.

COLAS :	68 210,00 € HT	81 852,00 € TTC
<b>EUROVIA :</b>	<b>57 081,50 € HT</b>	<b>68 497,80 € TTC</b>
DAUPHIN TP :	65 013,50 € HT	78 016,20 € TTC

Après analyse des offres par le Maître d'œuvre elle propose de retenir au vu des critères de sélection des offres l'entreprise EUROVIA.

**Le Conseil Municipal unanime décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour effectuer les travaux de voirie 2024 et autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

### N° 3 : Vente du Domaine public au Bourg : M. et Mme THUAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2023 qui autorisait la vente d'une partie du Domaine Public à M. et Mme THUAIRE.

Le géomètre a délimité la parcelle correspondant aux souhaits des acheteurs et l'enquête publique a eu lieu. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre à Monsieur et Madame THUAIRE la **parcelle D 881 d'une surface de 71 m2 au prix de 10 € le m2 soit un total de 710 €**, devant Maître SAURET notaire à AMBERT.

Le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer devant Maître SAURET, l'acte concernant cette vente.

### N° 4 : Vente du Domaine public à Chassagnolles : Mme DABADIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2023 qui autorisait la vente d'une partie du Domaine Public à Mme DABADIE Ninon.

Le géomètre a délimité la parcelle correspondant aux souhaits des acheteurs et l'enquête publique a eu lieu. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre à Madame DABADIE la **parcelle E 2125 d'une surface de 58 m2 au prix de 10 € le m2 soit un total de 580 €**, devant Maître SAURET notaire à AMBERT.

Le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer devant Maître SAURET, l'acte concernant cette vente.

### Divers

- Démolition du bâtiment de Monsieur BERTRAND à Aubignat (RD56) : Demande de la DRAT de participer financièrement à cette démolition et à la reconstruction du mur : le conseil décide de ne pas participer financièrement : un courrier sera transmis à Madame VRAY
- AEP : diagnostic suite : planning
- Nettoyage du réservoir du bourg le 22 mai (poreux : à réhabiliter dans la phase travaux)
- Suite problème appartement rez-de-chaussée : enrobé enlevé derrière : voir résultats
- Chassagnolles : prendre arrêté de mise en sécurité maison TOURNEBIZE et contacter la propriétaire
- Fibre : pose d'une armoire à Chartoire

Le Maire, Daniel FORESTIER



Le secrétaire